

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 17 AVRIL 2014**

Monsieur le Président se dit heureux d'accueillir les membres du conseil pour sa « dernière séance ».

Il annonce le commencement d'une nouvelle aventure, d'un nouveau mandat.

Il espère que les nouveaux élus prendront autant de plaisir que lui à la Communauté de communes.

Il précise que lors du précédent mandat, les élus ont travaillé avec un large consensus et dans le respect des convictions de chacun. Il encourage les nouveaux élus à poursuivre dans cet esprit.

Monsieur le Président accueille le nouveau conseil de communauté soit 36 conseillers communautaires issus de 15 Communes, il procède à l'appel de chacun des membres et installe l'assemblée délibérante :

Commune	Conseiller
Chemiré le Gaudin	Mr Miguel Degoulet / Mr Michel Pavard
Etival lès le Mans	Mr Bruno Corbin / Mr Emmanuel Franco / Mme Marie Paule Quéant
Fercé sur Sarthe	Mr Philippe Bergues / Mr Dominique Dhumeaux
Fillé sur Sarthe	Mme Thérèse Gouet / Mr Loïc Trideau
Guécélard	Mme Jacqueline Benoist / Mr Remy Froger / Mr Yves Tessier
Louplande	Mme Armelle Hervé / Mr Noël Tellier
Malicorne sur Sarthe	Mr Xavier Mazerat / Mme Carole Roger
Mézeray	Mr Hervé Fontaineau / Mme Sandrine Malaterre
Parigné le Pôlin	Mr Olivier Cavallès / Mme Soulat Madeleine
Roëzé sur Sarthe	Mme Sophie Mousset/ Mr Mickaël Renaud / Mme Catherine Taureau
Saint Jean du Bois	Mr Jean Paul Boisard / Mme Béatrice Levêque
Souigné Flacé	Mr Luc Bourmault / Mr Joël Touet
Spay	Mr Jean Yves Avignon / Mr Marc Gabay / Mme Nathalie Monceau
La Suze sur Sarthe	Mme Geneviève Cerisier / Mr Emmanuel D'Aillières / Mme Marie Hamel Faure /Mr Patrice Olivier
Voivres lès le Mans	Mme Martine Couet / Mr Claude Jousse

Soit 14 femmes et 22 hommes.

Pour information, Madame Sandrine Janvier conseillère communautaire de la Commune de Parigné le Pôlin a fait part à Monsieur le Président de sa démission par courrier en date du 10 avril 2014. Madame Soulat Madeleine, conseillère municipale de la Commune de Parigné le Pôlin est conseillère communautaire à compter du 10 avril 2014.

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal du conseil de communauté en date du 20 mars 2014. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Jean-Yves Avignon.

Date de Convocation
11/04/14

L'an Deux Mille Quatorze
Le 17 avril, à 20 H 30
à Voivres lès le Mans

Le conseil de communauté, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARDOT.

Nombre de Conseillers

En exercice : **36**
Présents : 36
Votants : 36

Etaient présents :

Mmes QUEANT, GOUET, BENOIST, HERVE, ROGER, MALATERRE, SOULAT, MOUSSET, TAUREAU, LEVEQUE, MONCEAU, CERISIER, HAMEL, COUET,

Mrs DEGOULET, PAVARD, CORBIN, FRANCO, BERGUES, DHUMEAUX, TRIDEAU, FROGER, TESSIER, TELLIER, MAZERAT, FONTAINEAU, CAVAILLES, RENAUD, BOISARD, BOURMAULT, TOUET, AVIGNON, GABAY, D'AILLIERES, OLIVIER, JOUSSE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Aucun.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves AVIGNON.

Etaient également présents : Mmes OLLIVIER Delphine, Rédactrice, LESEVE Martine et VERITE Marion, Adjoints Administratifs.

Décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre de la délégation de fonction du conseil de communauté

✓ Administration générale

- Afin d'assurer l'entretien des locaux communautaires, dans l'attente du recrutement d'un agent permanent, embauche d'un Adjoint Technique de 2^{ème} classe 1^{er} échelon, du lundi 07 avril au mardi 30 septembre 2014, à raison de 10 h hebdomadaires.

✓ Culture

- Convention avec Mr Néau Philippe pour la réalisation d'un cycle d'apéro-conférences dans le cadre de la programmation 2014 du Centre d'Art de l'île MoulinSart, les 11/04/2014 à Louplande, 14/05/2014 à La Suze sur Sarthe, 18/06/2014 à Malicorne sur Sarthe / Coût 300 €.

- Modification de la Décision n°D421_12_2014 sur le recrutement d'un emploi non permanent d'Assistant de conservation patrimoine au Centre d'art : mission en sus : suivi de l'opération Inside out et polyvalence pour nécessité de service / suppression du 29 juin pour 4 h et complément le 27 juin 2014 pour 4 h.

- Avenant au contrat de l'artiste Amélie Labourdette (résidence « Ecritures de lumière ») : L'auteur n'étant pas en mesure d'avancer les frais de production, il fera établir des factures au nom de la Communauté, par les prestataires sollicités dans la limite du montant de 3 000 euros TTC.

- Autorisation donnée à Mr. le Président de solliciter une subvention d'investissement de 30 % auprès de la CAF pour l'achat de mobilier / matériel périscolaires (estimation 20 495,01 € HT), et matériel de camping pour les mini-camps des ALSH d'août (estimation 3 371,81 € HT).

✓ Economie

- Marché avec la Sté Eiffage TPO (Voivres lès le Mans) pour la réalisation de travaux de viabilisation du terrain permettant l'implantation de 7 logements sociaux du Foyer Manceau, sur la Commune de Louplande, montant 49 041,84 € TTC.

- Avenant de prolongation jusqu'au 30/04/2015, du contrat de location d'une partie des futurs locaux techniques de la Communauté de communes, à Roëzé sur Sarthe, à la société AVENPLAST.

- Location du 02/04/2014 au 01/04/2015, d'une partie des futurs locaux techniques (150 m²) de la Communauté de communes, à Roëzé sur Sarthe, à la SARL Franck Mussard (Maison Couleurs et Bois), loyer 455 € HT/mois.

- Location du 01/04/2014 au 29/02/2014 d'une partie des locaux de la pépinière d'entreprises (29 m²) à Roëzé sur Sarthe, à Mr Julien Wiart (NET SERVICES SMB), loyer 73,95 € HT/mois.

✓ Environnement

- Contrat avec l'entreprise Elec' Design de Roëzé sur Sarthe pour la réalisation des travaux d'éclairage sur les bennes de la déchetterie de Roëzé sur Sarthe, montant de 8 610,00 € TTC.

- Contrat avec l'entreprise CIMS de La Suze sur Sarthe pour la fourniture et la pose de bavettes de protection des bennes de la déchetterie de Guécélard, pour un montant de 5 737,00 € HT.

- Convention (du 01/01/2014 au 31/12/2016) avec l'Eco organisme Eco TLC pour la collecte des textiles, linge de maison et chaussures usagés, afin de soutenir la Communauté de communes pour des actions de communication et verser une aide financière (0,10 € / habitant).

- Avenant (à compter du 01/01/2014) au contrat intervenu avec REVIPAC pour la reprise des déchets d'emballages en papier carton (PCNC) pour l'application des tarifs français de reprise des matériaux et la modification du prix plancher de rachat des matériaux, 35 € /Tonne pendant 2 trimestres consécutifs puis 25 €/Tonne les trimestres suivants.

- Recrutement de deux Adjoints Techniques non permanents en 2014 : du 16 au 17 avril (1 agent, 8h), du 28 au 30 avril (1 agent 9h30), du 02 au 03 mai (1 agent, 13 h et 1 agent, 15h30), du 09 au 10 mai (1 agent, 13 h et 1 agent, 15h30), du 28 au 31 mai (1 agent, 15h30), du 27 juin au 05 juillet (1 agent, 31 h) et du 16 juillet au 30 août 2014 (1 agent, entre 20h15 minimum et 23h30 maximum hebdomadaires) afin de remplacer le personnel de la déchetterie pendant les congés annuels.

- Contrat avec la société SNC CONTENEUR BAERT (Orne) pour la fourniture de neuf colonnes de tri sélectif (verre et multimatériaux) pour un montant de 10 702,80 € TTC.

✓ Social

- Contrat avec l'entreprise Prestalim's de Laigné en Belin pour la fourniture de repas et de goûters aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement du mois d'août 2014 (du 18 au 29 août 2014, sites de Louplande, Roëzé sur Sarthe et Spay).

- Convention avec le Service Pénitentiaire Insertion Probation (Ministère de la justice), pour la mise à disposition d'un local (bureau des permanences du service emploi) 2 fois par mois (lundi) à titre gracieux avec prise en charge des frais de reproduction.

- Recrutement non permanent d'une Auxiliaire de Puériculture ou d'un Adjoint Technique en avril (6 jours/31 heures) et mai 2014 (5 jours/ 30 heures), afin d'assurer la continuité du service multi accueil en l'absence du personnel (congé, formation, etc.).

- Convention avec Mme Vidie-Aigrault, pour l'animation de séances d'analyse de la pratique professionnelle au multi accueil (4 séances pour l'année 2014 / Coût 260 € plus frais de déplacement / Renouvelable dans la limite de trois ans).

✓ Tourisme

- Avenant n°1 au marché de conception, réalisation, pose de la scénographie du moulin Cyprien de l'île MoulinSart à Fillé sur Sarthe, afin de proroger la durée du marché au 30/04/2014.

- Avenants n°2 aux conventions d'occupation temporaire du domaine public et d'animation de la base nautique de l'île de MoulinSart avec TEPACAP ! LE MANS, pour principalement l'ajout d'un espace (container maritime) et de matériels (canoës, kayaks, gilets, pagaies, bidons étanches, remorque de transport).

- Modification de la Décision n° D421_11_2014 pour l'embauche d'un Adjoint Technique de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon (diffusion des guides programme et autres documents de l'île MoulinSart et du Centre d'art) : Durée et temps de travail hebdomadaire en 2014 : Mars : du

24 au 31 mars : 6 jours à 7 h / Avril : le 1^{er} et du 22 au 30 : 8 jours à 7 h / Mai : Du 15 au 23 : 7 jours à 7 h / Juin : Du 16 au 27 : 10 jours à 7 h / Septembre : Du 18 au 26 : 7 jours à 7 h.

Pour procéder aux élections à l'ordre du jour, le Président en activité laisse la présidence du conseil de communauté au conseiller communautaire le plus âgé et ce jusqu'à l'élection du Président. Le conseiller communautaire le plus âgé est Monsieur Claude Jousse de la Commune de Voivres lès le Mans.

Monsieur Jousse prend la parole :

« La place vide que vient de laisser Philippe Girardot à l'instant, c'est évidemment une page qui se tourne dans la vie du conseil communautaire du Val de Sarthe puisqu'il a présidé cette instance pendant une décennie.

Personnellement, ce n'est pas de sitôt que je vais oublier les 25 années passées ensemble au sein du Conseil municipal de Voivres lès le Mans, notamment les 13 années dont tu as été le Maire.

Tu as réussi à développer notre village avec une certaine harmonie en pensant toujours au cadre de vie des futurs habitants. Ainsi nous avons connu une expansion sans précédent, c'est d'ailleurs la plus importante du territoire Val de Sarthe d'après les statistiques de l'INSEE.

Les zones d'activités se sont aussi considérablement développées. Au début, elles étaient communales, cela avait eu des conséquences très négatives sur le budget communal.

Mais que de chemin parcouru depuis aujourd'hui. On dénombre quelques belles entreprises installées sur le territoire et qui apportent à la Communauté de communes des ressources financières non négligeables.

Ce n'est qu'un rapide historique de tous les projets que tu as conduits sur notre territoire.

Cela a pu se réaliser grâce à ta clairvoyance, ton dynamisme, ton engagement pour la défense du bien commun, et ainsi pour ton côté humaniste.

Tu as souhaité cesser tes engagements de la vie politique, certains pensent que tu vas t'ennuyer, mais je sais que tu as déjà plein de projets très divers qui sont même quelques fois surprenants.

Ainsi, je te souhaite bien bon vent dans ta nouvelle vie de simple citoyen.

Je vous propose d'applaudir Philippe pour tout le travail accompli ! »

OBJET : Election du Président

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7,

Considérant que le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Monsieur Jousse demande aux conseillers communautaires quels sont les candidats au poste de Président.

- Monsieur Emmanuel FRANCO, conseiller communautaire de la Commune d'Etival lès le Mans, déclare être candidat à la présidence.

- Monsieur Noël TELLIER, conseiller communautaire de la Commune de Louplande, déclare être candidat à la présidence.

Monsieur Tellier prend la parole :

« Chers collègues,

Tout d'abord, permettez-moi ce soir de rendre hommage à Philippe Girardot et à toute son équipe communautaire pour tout le travail accompli, le mode consensuel de prise de décision et le climat de tolérance qu'il a installé au sein de notre Communauté de communes.

Personnellement, j'ai toujours considéré que le concept de coopération intercommunale est un réel levier de développement harmonieux et équitable pour un territoire.

C'est la raison pour laquelle dès mon élection en tant qu'élu municipal de Louplande en 1995, je me suis investi comme conseiller communautaire et ensuite Vice-président en charge des affaires sociales et de l'emploi, compétence dont j'ai impulsé la création car elle me tenait à cœur. Cet engagement depuis maintenant 19 ans auprès de notre Communauté de communes du Val de Sarthe, je l'ai assumé avec grand intérêt et passion.

Bien sûr, au cours de cette longue période, il y a eu des sujets difficiles avec des visions différentes qui s'affrontaient. J'ai compris que dans ces périodes de tension, qu'il ne fallait surtout pas passer en force mais privilégier très largement l'expression de chacun, l'écoute, la concertation et aussi prendre le temps nécessaire à l'analyse des situations, indispensable pour définir de façon partagée l'intérêt général permettant à nos habitants d'avoir une réponse équitable à leurs besoins.

C'est dans cet esprit consensuel et rassembleur pour l'intérêt général que je souhaite travailler avec l'équipe communautaire et les 15 Communes. Je serais un président disponible pour écouter et impulser les actions communautaires respectant les souhaits des Communes.

En effet, notre projet communautaire sera cohérent et partagé s'il conjugue les atouts de chaque commune et l'intérêt communautaire dans une démarche de concertation permanente.

Les enjeux communautaires de notre mandat seront déterminants pour l'avenir et la place de notre territoire à la charnière entre Le Mans Métropole et la Communauté de communes de Sablé.

Je pense au SCOT réalisé par le Pays Vallée de la Sarthe et notre coopération avec le pôle métropolitain du Mans pour le transport et la mobilité.

Le développement économique et la diversification de notre bassin d'emploi devra être poursuivi notamment au travers de la suite de la réflexion de la zone des Noës sur la Commune de Spay et d'autres projets si nécessaires.

Afin d'anticiper le départ des médecins généralistes sur notre secteur et surtout pérenniser une offre médicale à la hauteur des besoins de notre population, nous continuerons à accompagner l'association des professionnels de santé de notre territoire pour la mise en œuvre d'une maison de santé pluridisciplinaire, moyen incontournable pour attirer et accueillir des jeunes professionnels, souhaitant pratiquer de plus en plus la médecine de façon collégiale.

Le tourisme, axe stratégique de développement de notre territoire devra faire l'objet d'une offre touristique global et cohérente dans le cadre d'un budget partenarial si possible avec le Conseil Général et la Région, intégrant les pôles du MoulinSart à Fillé, l'espace faïence de Malicorne et le site des Mésangères sur Mézéray.

Concernant l'enfance et la jeunesse nous aurons à reprendre la réflexion engagée sur le transfert ou pas de la totalité de la compétence ALSH vacances et l'animation jeunesse au niveau communautaire qui permettrait d'une part, plus d'équité d'accès aux offres d'accueil des enfants et des jeunes sur l'ensemble du territoire et d'autre part une dynamique de travail en réseau des agents communaux et communautaires positionnés sur l'animation. N'oublions pas que nous avons une population jeune importante sur notre Communauté de communes. 3320 enfants de 3 à 11 ans et 1900 jeunes de 12 à 18 ans.

La réflexion sur l'établissement d'enseignement artistique devra être poursuivie pour permettre d'accueillir les 60 enfants sur liste d'attente pour l'enseignement musical et d'autres

enseignements artistiques comme la danse, ceci dans le cadre d'un financement maîtrisé. Nous aurons aussi à étudier dans le cadre de la modification des rythmes scolaires la contribution de la CDC pour des prestations d'animation auprès des Communes leur permettant une offre d'activité plus diversifiée.

L'habitat locatif moyen important pour le maintien de la vitalité dans l'ensemble des Communes et le lien social et intergénérationnel, devra faire l'objet d'une réflexion approfondie permettant d'accueillir dans de bonnes conditions les personnes tout au long de leur vie dans le cadre du plan local de développement de l'habitat.

Concernant la voirie, je demanderai à la commission en concertation avec les Communes d'établir un inventaire des travaux à réaliser sur la durée du mandat avec un chiffrage global des coûts. Ainsi, nous aurons une visibilité budgétaire et une hiérarchisation des actions pour les années à venir concernant cette compétence.

Au niveau de l'environnement, la collecte et le traitement des déchets ménagers ont fait l'objet d'un travail conséquent avec des résultats remarquables ces 6 dernières années se traduisant par une baisse significative de la redevance. C'est un acquis qu'il faut préserver. Peut-être faut-il se poser la question sur la prise de compétence de l'assainissement collectif ?

Pour 2015, il nous faudra proposer aux services de l'état un schéma de mutualisation. En effet, le Président de l'EPCI établira un rapport relatif aux mutualisations de services entre la Communauté de communes et les Communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat et devra comporter différents volets : services communs, compétences, commande publique, prestations de services et solidarité financière. Ce sera un chantier transversal important. C'est pour cela qu'il nous est apparu important de créer une vice-présidence.

Enfin, la mise en œuvre d'un projet de développement durable et solidaire rayonnant sur tout le territoire nécessitera de construire ensemble un pacte financier et fiscal entre les Communes et la Communauté de communes. Ce point, je le sais très sensible, se fera bien entendu en toute concertation prenant en compte la singularité et la simulation financière et fiscale de chaque Commune. C'est un point important de la mutualisation.

En final, je proposerai dès le début de notre mandat, à tous les élus impliqués dans l'action communautaire, l'élaboration d'un schéma de développement communautaire pour les 6 années à venir visant à hiérarchiser et à établir un plan d'actions partagé et validé par tous.

Voilà chers collègues, le socle de valeurs, la méthode de fonctionnement et les axes stratégiques de notre projet communautaire que je vous propose, pour mener à bien cette action communautaire dans le respect des différences.

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur Franco prend la parole :

« Bonsoir,

Maire d'Etival lès le Mans depuis Mars 2008, réélu avec 77.02 % des exprimés et un taux de participation de 74 %. Les Etivaloises et Etivalois ont plébiscité un « certain esprit », celui qui n'a jamais cessé d'animer une équipe au service de l'intérêt général et surtout j'insiste bien en dehors de toutes considérations partisans !!! C'est cet état d'esprit que je veux continuer à maintenir dans notre Communauté de communes. Pour moi, il est le ferment de notre réussite dans les projets et dossiers communautaires à venir.

La Communauté de communes du Val de Sarthe est une belle Communauté de communes qui s'est construite au travers des années avec ce consensus que savait faire naître Philippe Girardot, Président sortant et son équipe. Pour moi, l'action communautaire est un travail d'équipe, certes il y a un président mais il doit avant tout être l'animateur de ce travail d'équipe afin d'obtenir le consensus qui fera avancer notre territoire !

C'est ainsi que je compte travailler en tant que Président de la CDC si vous m'accordez votre confiance. Il s'agira d'une réelle concertation en toute transparence. Je n'irai jamais contre les Communes car elles sont le dénominateur commun de toutes les Communautés de communes en général et en particulier de celle du Val de Sarthe.

La Communauté de commune est l'avenir de nos Communes car elle doit être l'outil de péréquation entre elles. Il s'agit du pacte fiscal et financier. C'est d'ailleurs un sujet qui a été initié dans l'ancienne mandature et qui doit impérativement aboutir dans ce mandat. C'est de notre responsabilité et ce sera de la responsabilité du nouveau Président. L'exercice des compétences actuelles et des nouvelles doit permettre aux habitants du territoire d'en percevoir la réalité de son existence et de s'épanouir dans sa Commune au travers de la Communauté de communes. Elle sera reconnue en tant que tel que si la Communauté de communes ne centralise pas tous les services.

Il faudra construire ensemble un autre « PACTE », non je ne vous parle pas de celui du Pays Vallée de la Sarthe mais de notre PACTE communautaire c'est-à-dire notre Programme d'Actions Concertées Territoriales. Ce nouveau PACTE sera la traduction d'objectifs opérationnels d'une réflexion sur les orientations générales de la CDC. Ces orientations découleront de notre travail que nous devons engager très rapidement dans le cadre de l'élaboration de schéma de développement 2014-2020. Des priorités sont à définir pour notre territoire, je pense notamment à la santé, à la mobilité de nos habitants mais également au renforcement de notre économie ou bien encore au développement d'une offre de logements adaptés aux besoins de tous, ces sujets devront à mon sens trouver rapidement leur place dans nos actions communautaires sans pour autant laisser de côté les autres compétences existantes. N'oublions pas les futures baisses de dotations de l'Etat qui vont forcément avoir un impact sur nos futures décisions.

De formation comptable, mon activité professionnelle dans une compagnie d'assurance dans le domaine du contrôle, de l'audit, de l'animation d'équipe et de mon expérience de 6 années de Maire et d'un peu plus de 5 années de Vice-Président chargé des finances m'ont autorisé à 44 ans à vous soumettre ma candidature de Président de la Communauté de Communes de Val de Sarthe.

Ce n'est pas une place que je recherche, ce n'est pas un titre non plus mais bien un engagement communautaire encore plus important pour dessiner la Communauté de communes de 2020. Cet engagement je l'ai décidé seul, je ne suis pas piloté par qui que ce soit. Je suis un homme libre !

Enfin, pour ceux qui de par mon activité professionnelle douterait de ma disponibilité pour ce poste, sachez que si vous m'accordez votre confiance, j'exercerai mon activité professionnelle à temps partiel.

Voilà en quelques mots ce qui m'anime et ce que je souhaite pour notre Communauté de Communes.

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur Jousse fait procéder au vote, par scrutin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 36

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 35

Majorité absolue : 18

Ont obtenu :

- Monsieur Emmanuel FRANCO : 24 voix (vingt quatre voix),
- Monsieur Noël TELLIER : 11 voix (onze voix).

Monsieur Emmanuel FRANCO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Monsieur Franco remercie les élus :

« Mesdames, Messieurs, Mes Chers collègues,

Je voudrais d'abord vous dire que c'est avec beaucoup d'émotion que j'occupe la fonction de Président de la CDC Val de Sarthe à cet instant.

Je voudrais remercier l'ensemble des conseillers communautaires qui viennent par leur vote de me témoigner leur confiance, et je tiens à exprimer à chacun d'entre eux ma profonde et chaleureuse gratitude. Pour les autres, je vous démontrerai à la fin de mes propos ma capacité d'ouverture en vous faisant une proposition qui va bien au-delà des aspects claniques.

Pour ce nouveau mandat qui nous emmènera jusqu'en 2020, j'aurai, mes chers collègues, à cœur d'œuvrer inlassablement à l'obtention du consensus dans nos décisions, comme je vous l'ai annoncé dans ma déclaration de candidature.

Je souhaite pour cela m'appuyer sur une méthode articulée autour de la concertation, la délégation, la transversalité, la responsabilité et l'engagement de chacun, car on ne réussit rien seul, ni contre les autres. Souvenez-vous : seul on va plus vite, ensemble on va plus loin !

Nous avons également dans notre Communauté de communes, et c'est une des forces de notre Commune, des collaborateurs de grands talents. Ils ont toute notre confiance, au premier rang desquels notre Secrétaire Générale, Florence Lefeuvre. Je compte sur eux pour nous accompagner dans ce travail passionnant mais difficile que nous allons engager dès demain.

Mes chers collègues, la fonction de conseiller communautaire est, vous le verrez, une fonction passionnante. Certains d'entre nous siègent depuis un ou plusieurs mandats. D'autres vont découvrir au fil des semaines et au fil des mois ce qu'est la vie communautaire, ils vont apprendre les affaires communautaires dans le sens le plus noble du terme.

Nous allons, tous ensemble, travailler pendant 6 ans. Je terminerai en souhaitant très simplement que nous soyons toujours dignes de la confiance que les électeurs et les électrices nous ont témoignée.

Merci beaucoup. »

Monsieur Franco souhaite que Monsieur Tellier soit élu 1^{er} Vice-président de la Communauté de communes, dans la mesure où il n'y a eu aucune compétition entre eux. Il explique que les enjeux de la Communauté de communes allaient bien au-delà d'un affrontement fratricide.

Monsieur Tellier apprécie la proposition de Monsieur Franco.

Il ajoute qu'être rassemblés autour des projets communautaires est nécessaire, qu'il sera aux côtés des élus pour enrichir ces projets, qu'il apportera sa contribution dans un souci d'intérêt général et que les habitants seront au centre des intérêts.

OBJET : Détermination du Nombre de Vice-Présidents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-10,

Considérant que le nombre de Vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze Vice-présidents. Toutefois, si l'application de la règle définie ci-dessus conduit à fixer à moins de quatre le nombre des Vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deux

règles ci-dessus sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze,

Monsieur le Président, propose de fixer le nombre de Vice-présidents à 10.

Madame Cerisier questionne sur la détermination de ce nombre.

Monsieur le Président répond que le nombre a été déterminé au regard d'un travail collégial entre Maires, en fonction d'enjeux forts attendus dans les domaines du tourisme, de l'aménagement du territoire, l'environnement, etc.

Il avoue qu'en effet, l'idée initiale était de réduire les Vice-présidences mais les commissions auraient concentré trop de compétences.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création de 10 postes de Vice-présidents.

OBJET : Élection des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau

Conformément aux dispositions de l'article 27 « Amendements » du règlement intérieur de la Communauté de communes, Monsieur le Président propose un amendement ayant pour objet de modifier le rang des Vice-présidences comme suit : 1^{ère} : Mutualisation et Ressources Humaines, 2^{ème} : Finances, 3^{ème} : Economie et Emploi, 4^{ème} : Aménagement du Territoire, 5^{ème} : Culture, Enseignement et Sport, 6^{ème} : Enfance, Jeunesse et Social, 7^{ème} : Environnement, 8^{ème} : Tourisme, 9^{ème} : Habitat, 10^{ème} : Voirie et Bâtiments communautaires.

Le conseil de communauté approuve, à l'unanimité, la proposition d'amendement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-1 et L.2122-7,

Considérant que les Vice-présidents (et éventuellement les autres membres du bureau) sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Vu la délibération du conseil de communauté en date du 17 avril 2014 portant création de 10 postes de Vice-présidents,

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires quels sont les candidats à la Vice-Présidence.

Monsieur le Président fait procéder au vote par Vice-présidence, au scrutin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

➤ 1^{er} Vice-Président chargé de la Mutualisation et des Ressources Humaines

- Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 36

Nombre de bulletins blancs : 4

Nombre de bulletins nuls : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 31

Majorité absolue : 16

A obtenu :

- M. Noël TELLIER : 31 voix (Trente et une voix)

M. Noël TELLIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Vice-président chargé de la Mutualisation et des Ressources Humaines.

Monsieur Tellier remercie les élus d'avoir voté pour lui.

Il explique que la mutualisation sera un enjeu majeur de la mandature avec des répercussions sur le fonctionnement des Communes.

➤ **2^{ème} Vice-Président chargé des Finances**

- Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 36

Nombre de bulletins blancs : 13

Nombre de bulletins nuls : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- M. Emmanuel D'AILLIERES : 22 voix (vingt-deux voix)

- M. Marc GABAY : 1 voix (une voix)

M. Emmanuel D'AILLIERES, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} Vice-président chargé des Finances.

Monsieur D'AILLIERES explique qu'il n'aura pas un rôle de gendarme dans la situation économique actuelle mais plutôt celui de sage, car il ne faut pas alourdir les impôts des habitants du territoire.

Il ajoute que le mandat est d'une durée de 6 ans mais que si les élus ne réalisent pas tous les projets durant cette période, « la terre ne s'arrêtera pas de tourner ».

➤ **3^{ème} Vice-Président chargé de l'Economie et de l'Emploi**

- Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 36

Nombre de bulletins blancs : 6

Nombre de bulletins nuls : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

A obtenu :

- M. Jean-Yves AVIGNON : 29 voix (vingt-neuf voix)

M. Jean-Yves AVIGNON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} Vice-président chargé de l'Economie et de l'Emploi.

Monsieur Avignon rappelle qu'en 2007, il était Maire et il souhaitait que la Commune de Spay entre à la Communauté de communes.

Il dit qu'il a voulu se mettre à la disposition de la Communauté de communes car maintenant, il est en retraite.

Il ajoute qu'il essaiera d'être à la hauteur des votes.

➤ **4^{ème} Vice-Président chargé de l'Aménagement du Territoire**

- Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 36

Nombre de bulletins blancs : 4

Nombre de bulletins nuls : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

A obtenu :

- Mme Jacqueline BENOIST : 32 voix (trente-deux voix)

Mme Jacqueline BENOIST, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 4^{ème} Vice-présidente chargée de l'Aménagement du Territoire.

Madame Benoist remercie les élus pour leur confiance, d'autant plus qu'elle est la première femme élue à une Vice-présidence.

Elle se dit fière.

Elle compte faire profiter les élus de son expérience professionnelle au sein de la Mairie du Mans et par conséquent, ouvrir des portes grâce à ses connaissances.

➤ **5^{ème} Vice-Président chargé de la Culture, de l'Enseignement et du Sport**

- Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 36

Nombre de bulletins blancs : 6

Nombre de bulletins nuls : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- M. Philippe BERGUES : 28 voix (vingt-huit voix)

- M. Marc GABAY : 1 voix (une voix)

M. Philippe BERGUES, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5^{ème} Vice-président chargé de la Culture, de l'Enseignement et du Sport.

Monsieur Bergues remercie les élus pour leur confiance.

➤ **6^{ème} Vice-Président chargé de l'Enfance, de la Jeunesse et du Social**

Mesdames Malaterre et Hamel-Faure se portent candidates.

Madame Malaterre prend la parole.

Elle informe le conseil qu'elle est élue depuis 1995 et que c'est son premier mandat en tant que Maire-adjoint à la mairie de Mézeray.

Elle a choisi la Vice-présidence Enfance jeunesse afin de mettre en avant son expérience auprès des jeunes, étant enseignante au lycée agricole de Brette les Pins.

Elle ajoute qu'elle a travaillé avec les adolescents, ayant encadré des colonies de vacances et en tant qu'élue communale.

Madame Hamel-Faure prend la parole.

Elle explique qu'elle se porte candidate, même si un Vice-président issu de La Commune de La Suze sur Sarthe est déjà élu, car elle veut mettre à la disposition de la Communauté de communes ses compétences et ses expériences professionnelles acquises antérieurement.

Elle précise qu'elle a présidé pendant 5 années le centre social du Patis Saint Lazare au Mans et qu'elle a participé à la création de l'Union Mancelle des Centres Sociaux.

Elle ajoute qu'elle a rencontré au cours de sa campagne municipale l'association Medic'Elan 72.

Elle se dit motivée pour cette vice-présidence.

- Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 36

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 36

Majorité absolue : 19

Ont obtenu :

- Mme Sandrine MALATERRE : 23 voix (vingt-trois voix)

- Mme HAMEL FAURE Marie : 13 voix (treize voix)

Mme Sandrine MALATERRE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 6^{ème} Vice-présidente chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et du Social.

Madame Malaterre dit qu'elle a le plaisir de travailler avec Madame Hamel Faure dans sa vie professionnelle et qu'elle aura le plaisir de travailler avec les élus communautaires.

➤ **7^{ème} Vice-Président chargé de l'Environnement**

Messieurs Renaud et Boisard se portent candidats.

Monsieur Renaud prend la parole.

Il informe le conseil qu'il est natif de Chemiré le Gaudin, qu'il s'est engagé dans une agriculture durable dans son exploitation agricole, car pour lui, l'environnement est précieux et qu'il est important de le protéger.

Il voudrait le faire vivre à l'échelle de la Communauté de communes.

Monsieur Boisard prend la parole.

Il dit qu'il est élu depuis 1995, qu'il était élu à la création de la déchetterie à Roëzé sur Sarthe.

Il accorde de l'importance au tri des déchets et à toutes les actions menées dans ce domaine.

- Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 36

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 36

Majorité absolue : 19

Ont obtenu :

- M. Mickaël RENAUD : 25 voix (vingt-cinq voix)

- M. Jean-Paul BOISARD : 11 voix (onze voix)

M. Mickaël RENAUD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 7^{ème} Vice-président chargé de l'Environnement.

➤ **8^{ème} Vice-Président chargé du Tourisme**

Messieurs Mazerat et Gabay se portent candidats.

Monsieur Mazerat prend la parole :

« Nous disposons d'un territoire de 15 Communes ayant chacune leur originalité, leurs points forts, leur atout, et il est à mon avis essentiel demain, de continuer à valoriser l'ensemble du potentiel touristique de notre territoire.

La commission « Actions touristiques » liée aux activités de plein air et au centre de loisirs fluvial doit à mon avis s'orienter lors de ce prochain mandat, vers une commission plus généraliste, plus large que l'on pourrait appeler « commission tourisme ».

Il me semble que l'arrivée récente de Malicorne au 1^{er} janvier dernier mais aussi bien sûr celle de Mézeray sont un atout supplémentaire pour notre Communauté de communes, une force de proposition pour un vecteur touristique majeur.

Que ce soit le site des Mésangères pour Mézeray ou notre musée de France Malicorne Espace Faïence, la halte fluviale, les locations de bateaux, l'office de tourisme, les 2 faïenciers et les 7 autres artisans d'art, le château, l'église du 12^e siècle ou encore, les moulins, Malicorne accompagné de Mézeray doivent jouer un rôle prépondérant dans le développement touristique de notre territoire et permettre aux 14 Communes d'en tirer profit.

Notre Communauté de communes avait déjà dans son programme de 2009, la volonté de créer un office de tourisme ce qui paraît être une idée incontournable.

J'ai eu le bonheur de voir sur le site Val de sarthe.fr qu'apparaissait en 1^{ère} page dans l'onglet « tourisme », l'office de tourisme de Malicorne. Ce qui est déjà un très bon début pour une mutualisation.

Enfin, il me paraît important de mettre en phase nos équipements : entre le moulin Cyprien, un des derniers moulins à fabriquer de la farine bio, l'île Moulinsart, véritable lieu de création et de diffusion de l'art contemporain, les trésors cachés de chaque Commune, le centre des Mésangères et les chemins de randonnées et l'ensemble des atouts de Malicorne, nous pouvons d'ores et déjà penser qu'il y a lieu d'attirer un nombreux public sur l'ensemble de notre territoire.

Pour terminer, je connais peu Christelle Martin mais je sais que ses compétences et ses qualités professionnelles sont un véritable atout pour nous aider à développer notre tourisme. »

Monsieur Gabay prend la parole.

Il sait qu'il est le deuxième élu de Spay à se présenter à une vice-présidence.

Il explique son intérêt pour le tourisme, la Commune de Spay ayant un camping, le Spaycific zoo et des agriculteurs voulant vendre des produits bio à la population.

Il ajoute qu'il était Maire lors de la précédente mandature, qu'il est conscient des enjeux importants avec l'arrivée de Malicorne sur Sarthe et de Mézeray dans la Communauté de communes, propriétaires du Musée de France Espace faïence et des Mésangères.

A cette occasion, il avait réfléchi à un projet de cheminement tout au long de la rivière, la Sarthe. Il fait part que Monsieur Houssin, Sous-préfet de La Flèche, avait soutenu ce projet, mais que les enjeux économiques étaient conséquents.

Monsieur Gabay parle du problème d'exploitation de la guinguette et de l'échec de La Flambée de l'Epau, ancien exploitant du site. Il se demande si les nouveaux exploitants arriveront à vivre de leur activité.

Il revient sur l'importance du chemin de halage au départ du Mans vers Spay, Roëzé, desservant les campings et pourquoi pas jusqu'à la Loire. Il l'avait évoqué lors du dernier congrès des maires au Mans. Il avait eu de nombreux contacts avec des associations, des centres équestres, ... Pour lui, c'est un travail important mais le début d'une voie et il demande aux Maires de s'y pencher.

- Premier tour de scrutin
- Nombre de bulletins : 36
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Nombre de bulletins nuls : 1
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 34
- Majorité absolue : 18
- Ont obtenu :
- M. Xavier MAZERAT : 26 voix (vingt-six voix)
- M. Marc GABAY : 8 voix (huit voix)

M. Xavier MAZERAT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 8^{ème} Vice-président chargé du Tourisme.

Monsieur Mazerat remercie les élus et espère que Monsieur Gabay sera élu de la commission tourisme afin de travailler sur le projet de chemin de halage.

➤ 9^{ème} Vice-Président chargé de l'Habitat

- Premier tour de scrutin
- Nombre de bulletins : 36
- Nombre de bulletins blancs : 6
- Nombre de bulletins nuls : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 16

Ont obtenu :

- Mme Thérèse GOUET : 28 voix (vingt-huit voix)

- M. Marc GABAY : 2 voix (deux voix)

Mme Thérèse GOUET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 9^{ème} Vice-présidente chargée de l'Habitat.

Madame Gouet remercie les élus pour leur confiance.

Elle précise que cette vice-présidence est centrée sur l'habitat social.

Elle propose l'élaboration d'un programme local de l'habitat et de travailler transversalement avec les commissions économie et aménagement du territoire.

Par ailleurs, elle a constaté un besoin de développer les bourgs ruraux et souhaite y travailler. Elle demande donc aux Maires de communiquer leurs besoins.

➤ **10^{ème} Vice-Président chargé de la Voirie et des Bâtiments communautaires**

- Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 36

Nombre de bulletins blancs : 5

Nombre de bulletins nuls : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 31

Majorité absolue : 16

Ont obtenu :

- M. Michel PAVARD : 31 voix (trente et une voix)

M. Michel PAVARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 10^{ème} Vice-président chargé de la Voirie et des Bâtiments communautaires.

Monsieur Pavard remercie les élus et dit qu'il essaiera d'être à la hauteur de son prédécesseur.

Conformément à l'article 6 des statuts de la Communauté de communes, « le Bureau est composé du Président, des Vice-présidents et de Membres ».

Le Président (Monsieur Emmanuel Franco) ainsi que les Vice-présidents (Mmes Benoist, Malaterre, Gouet et Mrs Tellier, D'Aillières, Avignon, Bergues, Renaud, Mazerat et Pavard) ont été élus par le conseil de communauté. Il appartient au conseil de communauté d'élire les autres Membres du Bureau.

Les candidats proposés sont les suivants : Madame Martine Couet (Voivres lès les Mans) et Messieurs Olivier Cavaillès (Parné le Pôlin), Jean-Paul Boisard (St Jean du Bois), Luc Bourmault (Souligné Flacé).

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable au vote par scrutin public.

Monsieur le Président fait procéder au vote, par scrutin public.

Madame Martine COUET et Messieurs Olivier CAVAILLES, Jean-Paul BOISARD, Luc BOURMAULT ayant obtenu l'unanimité des suffrages ont été proclamés Membres du Bureau.

<p>OBJET : Participation des conseillers municipaux aux commissions communautaires – Décision de principe</p>
--

Monsieur le Président informe le conseil de communauté que selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-40-1 « Le conseil de communauté peut former au cours de chaque séance,

des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres » et que «Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues à l'article L. 2121-22, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine. »

Vu la disparition des délégués suppléants au sein du conseil de communauté,

Vu la baisse du nombre de conseillers communautaires par Commune par rapport au mandat 2008-2014,

Vu le règlement intérieur de la Communauté de communes, adopté le 18 septembre 2008, mentionnant les dispositions suivantes dans son article 6 « Commissions communautaires » : Les membres des commissions sont élus exclusivement au sein des membres du conseil de communauté. La composition des différentes commissions n'a pas à respecter le principe de représentation de chaque Commune et ne peut excéder un délégué par Commune. Si le délégué élu par le conseil de communauté est empêché, il peut être remplacé par un autre délégué élu communautaire de sa Commune »,

Vu la demande de plusieurs Communes de pouvoir siéger au sein des commissions communautaires grâce à la participation des conseillers municipaux,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide la participation des conseillers municipaux des Communes membres aux commissions de la Communauté de communes selon les modalités suivantes :

- Un conseiller municipal maximum par commission et par Commune.
- Si la Commune est représentée dans une commission communautaire par un conseiller communautaire, un conseiller municipal ne peut y participer.
- Avant de désigner un conseiller municipal pour participer à une commission communautaire, tous les conseillers communautaires d'une Commune doivent siéger au sein d'au moins une commission communautaire.

➤ **Informations Diverses :**

Pour information, les réunions de bureau et de conseil de communauté seront fixées le jeudi. Toutefois, en raison des jours fériés en mai, le conseil de communauté aura lieu le lundi 26 mai.

	Bureau	Conseil	Autres
Mai	Jeudi 15	Lundi 26	

Rappel de différentes manifestations par Mr BERGUES :

- Vendredi 16 mai = vernissage du Collectif Impression au Centre d'Art
- Samedi 24 mai = concert de l'école de musique communautaire à La Suze (The Beatles).

L'ordre du jour étant épuisé, les membres ont signé après lecture

	Signature		Signature
PAVARD Michel		ROGER Carole	
DEGOULET Miguel		MAZERAT Xavier	
FRANCO Emmanuel		FONTAINEAU Hervé	
QUEANT Marie-Paule		MALATERRE Sandrine	
CORBIN Bruno		CAVAILLES Olivier	
DHUMEAUX Dominique		SOULAT Madeleine	
BERGUES Philippe		TAUREAU Catherine	
TRIDEAU Loïc		RENAUD Mickaël	
GOUET Thérèse		MOUSSET Sophie	
TESSIER Yves		BOISARD Jean-Paul	
BENOIST Jacqueline		LEVEQUE Béatrice	
FROGER Rémy		BOURMAULT Luc	
D'AILLIERES Emmanuel		TOUET Joël	
CERISIER Geneviève		AVIGNON Jean-Yves	
OLIVIER Patrice		MONCEAU Nathalie	
HAMEL-FAURE Marie		GABAY Marc	
TELLIER Noël		COUET Martine	
HERVE Armelle		JOUSSE Claude	